

DEC120547DR02

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

Le directeur d'unité,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A004DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité UMR 7190 intitulée « Institut Jean le Rond d'Alembert » dont le directeur est Monsieur Stéphane Zaleski ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Pierre Sagaut Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement Monsieur Pierre Sagaut, délégation est donnée à Monsieur Christophe Josserand DR2 Responsable du site de Jussieu aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement Monsieur Pierre Sagaut et de Monsieur Christophe Josserand, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Monsieur Hugues Genevois IR2 Responsable du site de Lourmel.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement Monsieur Pierre Sagaut et de Monsieur Christophe Josserand et de Monsieur Hugues Genevois, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Monsieur Philippe Guibert Professeur Responsable du site de Saint Cyr.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 janvier 2012

Le directeur d'unité

Stéphane Zaleski